

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté – Egalité – Fraternité -

7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027 94381 BONNEUIL-SUR-MARNE cedex

N°22/DEC/212

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR LES YEUX D'ARTIFICE (ASSOCIATION LOI 1901)
D'UN SPECTACLE INTITULÉ "LES HISTOIRES DE MME RÊVES »,
LE VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 SUR LE CENTRE DE LOISIRS
EUGENIE COTTON MATERNEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec LES YEUX D'ARTIFICE (Association Loi 1901), 7 place Saint Michel – 75005 PARIS ;

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Les Histoires de Mme Rêves », le vendredi 04 novembre 2022 à 10 heures 30, sur le centre de loisirs Eugénie Cotton maternel.

<u>Article 2</u>: Il est retenu pour ce faire LES YEUX D'ARTIFICE (Association Loi 1901), pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 400,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 3</u>: La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

<u>Article 4</u> : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 13 octobre 2022

Le Maire,

nis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et de la publication le 1 7 OCT. 2022

l le Maire et par délégation : Directrice Générale des Services Malie BOURGEOIS